

**CIRCULAIRE aux**

**Employeurs du canton de VAUD  
affiliés à la Caisse ALFA**

v/réf.  
n/réf. CVS/rs  
ALFA

Bienna, décembre 2025

**CANTON DE VAUD -  
Modifications dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Mesdames,  
Messieurs,

Le Grand Conseil vaudois a accepté une modification de la loi sur, entre autres, les prestations complémentaires cantonales pour familles. Ainsi le taux de cotisation est augmenté de 0.12% à 0.18% (dont 0.09% à charge des salariés). L'entrée en vigueur a été validée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Pour financer les montants des allocations familiales supérieures aux allocations statutaires, les prestations cantonales de la loi cantonale des enfants "LAJE" (0.16%), du Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle "FONPRO" (0.09%), des PC Familles (nouveau à 0.18% dont 0.09% à charge des salariés) ainsi qu'à l'évolution défavorable du régime du fonds de surcompensation, le Comité de direction a décidé d'augmenter pour 2026 le taux de cotisation spécial de 0.93% à **1.13%**.

Cette cotisation de 1.13% s'ajoutant au taux de cotisation global de 2.45%, celui-ci est augmenté pour le canton de Vaud de 3.38% à :

**3.58% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026**

D'ores et déjà, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et vous prions d'agrérer,  
Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**CAISSE DE COMPENSATION  
POUR ALLOCATIONS FAMILIALES  
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE**